



Domaine de Valentées
Lycée Agricole Mirande

Année Scolaire 2026/2027

I- TARIFS DES PENSIONS ET REPAS

Tarifs applicables pour l'année scolaire 2026/2027 **sous réserve des variations de tarifs hébergement/restauration votés par la région en septembre 2026 :**

Tarif au ticket	4,60 €	Tarif jusqu'en juillet 2027 pour les élèves occasionnels.		
Tarifs restauration demi-pension	Forfait annuel demi-pension jusqu'au 11 juin 2027		Tarif repas à compter du 11 juin 2027	
	Type	Montant	Type	Montant
	Forfait 5 jours	592.00 €	Forfait 5 jours	3,70 €
	Forfait 4 jours	473.60 €	Forfait 4 jours	
	Forfait 3 jours	355.20 €	Forfait 3 jours	
	Forfait 2 jours	236.80 €	Forfait 2 jours	
Tarifs de l'internat hébergement et restauration	Forfaits annuels internat jusqu'au 11 juin 2027			
	Type			Montant
	Forfait 5 jours/ 4nuits			1664,33
	Forfait 5 jours/ 3nuits - Absence les mercredis soirs			1396,25
	Forfait 5 jours/ 5nuits - Présence les dimanches soirs			1814,01
	Tarifs internat à compter du 11 juin 2027			
	Type	1 semaine	2 semaines	3 semaines
	Forfait 5 jours/ 4nuits	52,01 €	104,02 €	156,03 €
	Forfait 5 jours/ 3nuits	43,64 €	87,28 €	130,92 €
	Forfait 5 jours/ 5nuits	56,69 €	113,38 €	170,07 €

II- FRAIS ANNEXES APPLICABLES

	Montant annuel	Observations
Accès au self (carte jeune)	GRATUIT	Si l'élève n'est pas en possession de la carte jeune, achat d'un badge de 10,00 €
Photocopies	36,00 €	12 € / trimestre

LPA de Mirande

534 Route de Valentées - CS 23423 32300 MIRANDE

Tél 05 62 66 52 39 • Fax 05 62 66 79 95 • lpa.mirande@educagri.fr

Formations & Développement • www.formagri-gers.com





Domaine de Valentées
Lycée Agricole Mirande

III- TARIF OPTIONS FACULTATIVES

CSO, Tests de recrutement en début d'année	Toutes classes	300,00€/année
Enseignement facultatif Hippologie équitation	Toutes classes sauf CGEH	195,00 €/année

IV- AUTRES TARIFS

Supplément matière d'œuvre EDT aménagé élèves de sellerie	100,00€/année
Séance d'équitation en soirée	10,00€/séance

RAPPEL SUR LES PROCEDURES DE FACTURATION ET D'ENCAISSEMENT

* Pour les familles boursières, le montant de la bourse sera déduit chaque trimestre de la pension ou de la demi-pension à payer. Si le montant de la bourse est supérieur aux frais à payer, la différence est reversée aux familles.

* Les absences sont décomptées, à l'appui d'un certificat médical, à partir de 2 semaines consécutives d'absence

* Pour les stages, comme le précise la circulaire ministérielle EER/ENS n°2884 du 26/03/75, nous déduisons 70% de la pension ou demi-pension.

MODALITES DE REGLEMENT

L'ensemble des paiements sera à effectuer par virement selon deux options :

➔ Mensuellement selon l'échéancier établi avec l'agence comptable

➔ Trimestriellement à réception de la facture

Si les rappels restent infructueux, des poursuites par la voie contentieuse seront engagées et les frais entièrement à la charge de la famille.

EN CAS DE DIFFICULTE POUR REGLER LA PENSION

Vous devez impérativement contacter l'agence comptable par téléphone au 05.62.66.52.67 ou par mail : mirande.a-comptable-epl@educagri.fr

En cas de difficultés de paiement, des délais pourront vous être octroyés après examen de votre situation

LPA de Mirande

534 Route de Valentées - CS 23423 32300 MIRANDE

Tél 05 62 66 52 39 • Fax 05 62 66 79 95 • lpa.mirande@educagri.fr

Formations & Développement • www.formagri-gers.com

